

Méthodologie du recensement des licences et clubs 2023

Chaque année, la MEDES réalise avec le soutien de la Direction des sports un recensement des licences et clubs auprès des fédérations sportives agréées par le ministère des sports et des JOP. Cette note détaille les éléments méthodologiques relatifs à cette production statistique qui couvre en 2024 les 120 fédérations sportives agréées fin 2023. La période couverte par le recensement correspond en fonction du calendrier des fédérations à l'année 2023, à la saison 2022/2023, ou toute autre type de saison finissant en 2023.

1. Méthode de collecte des données

Fin décembre 2023, une lettre a été envoyée aux présidents de fédérations, suivi d'un envoi par mail envoyé le 21 décembre 2023 aux Directeurs Techniques Nationaux (DTN) et/ou autres référents techniques selon les fédérations. Cet envoi a compris un guide de dépôt des données, un récépissé de la CNIL, une notice explicative des données demandées, un tableau avec les codes pour renseigner les fichiers (ex : type de licence), la fiche de transmission à compléter, ainsi que des exemples de fichiers licences et clubs à remplir.

Il a été demandé à chaque fédération de transmettre les éléments suivants avant le 8 mars 2023 :

- **Fichier licences** : Une liste anonymisée des titres de participation délivrés par la fédération pour la saison couverte par le recensement. Les informations demandées sont la date de naissance, le sexe, le type de titre de participation entre licences annuelles (compétition/loisir/encadrement/autres) et licences non-annuelles et autres titres de participation, l'adresse du détenteur de licence, la discipline pratiquée et un identifiant club (comparable à celui renseigné dans le fichier clubs).
- **Fichier clubs** : Une liste des établissements sportifs (clubs ou établissements professionnels agréés affiliés - EPA) à la fédération pour la saison couverte par le recensement. Les informations demandées sont le type d'établissement (club ou EPA), l'adresse administrative, l'adresse pratique (si différente de l'adresse administrative), le nom du club et un identifiant club (comparable à celui renseigné dans le fichier licences).
- **Fiche de transmission** : Fiche résumant la transmission des données avec les statistiques agrégées des licences annuelles, des licences non-annuelles et autres titres de participation, ainsi que du nombre d'établissements sportifs (clubs ou EPA). Cette fiche précise également la période de la saison sportive ainsi qu'un relevé intermédiaire à date du nombre de licences annuelles pour la saison en cours.

Les fichiers licences et clubs ont été déposés par les fédérations via le Portail des Fédérations Sportives (PFS) ou France Transfert afin de permettre une transmission sécurisée des données et maintenir la confidentialité des données. Ainsi, les fichiers transmis par les fédérations sont anonymisés (pas de nom, téléphone ou mail) afin d'éviter l'identification des individus.

Plusieurs relances ont été réalisées auprès des DTN et/ou référents techniques en cas de retard pour assurer la transmission des données dans les temps. La plupart des fichiers ont été reçus avant la date prévue, mais une flexibilité a été autorisée pour certaines fédérations rencontrant des difficultés ponctuelles qui ont pu transmettre les données dans les semaines suivantes.

Cette méthode de collecte par micro-données adoptée à partir du recensement 2011 a remplacé les statistiques de comptage renseignées directement par les fédérations dans un fichier Excel lors des recensements antérieurs à 2011.

1.1. Importation des fichiers et corrections

Les fichiers bruts sont importés et lorsque cela est possible les principales erreurs d'encodage, de décalage ou inversion de colonnes sont corrigées. Puis, les chaînes de caractère sont uniformisées (mise en majuscule, remplacement des accents ou caractères spéciaux, retrait des espaces superflus).

Certaines fédérations ne pouvant pas transmettre l'intégralité de leurs licences pour différentes raisons (licences papier, fédération comptabilisant les licenciés et non les licences) fournissent le nombre de licences annuelles manquantes. Après vérifications, ces licences sont prises en compte dans le recensement des licences et clubs.

1.2. Licences prises en compte dans le recensement

Pour assurer la cohérence statistique des données depuis la création du recensement et garantir une certaine homogénéité entre les fédérations, le recensement des licences porte sur les licences annuelles. Sont comptabilisées les licences et non les licenciés, un même individu pouvant détenir plusieurs licences annuelles au sein d'une fédération (ex : compétition, encadrement) et/ou au sein de plusieurs fédérations.

Une licence annuelle est un titre de participation délivré par une fédération agréée moyennant une cotisation donnant accès aux activités organisées par la fédération ou ses structures affiliées pour l'ensemble de la saison. Elle se distingue des licences permettant la participation aux activités fédérales pour une plus courte période (jours, semaines, mois), des autres titres de participations délivrés par les fédérations et de la simple adhésion à un club sportif. Les licences annuelles peuvent donner accès à des pratiques compétitives, de loisirs, ou d'encadrement (arbitres, dirigeants, entraîneurs).

Ainsi, les licences ponctuelles de type événementiel ne sont pas comptabilisées comme licences annuelles dans le recensement des licences, mais comme « licences non-annuelles et autres titres de participation (ATP) ». Par ailleurs, les cartes d'adhésion annuelle de type licence ne permettant pas la pratique pour l'ensemble de la saison avec la couverture d'assurance dédiée ne sont pas comptabilisées dans le cadre du recensement des licences comme licences annuelles, mais comme « licences non-annuelles ». Cela permet une observation statistique cohérente entre les années et les fédérations.

Les primo-licences prises en cours de saison et donnant également accès à la pratique pour la saison suivante sont comptabilisées uniquement sous réserve de cotisation et si elles donnent les mêmes droits que les licences annuelles équivalentes en terme d'accès à la pratique sportive encadrée pour la saison couverte par le recensement.

1.3. Etablissements pris en compte dans le recensement des clubs

Sont recensés les établissements (clubs ou établissements professionnels agréés) affiliés à la fédération dans lesquels s'effectue la pratique sportive encadrée. Un établissement professionnel agréé se distingue des clubs par son appartenance au secteur privé ou commercial (par exemple un centre équestre).

Sont exclus de ce recensement les ligues, comités et autres structures fédérales. Néanmoins, les licences prises au niveau de ces structures sont prises en compte dans le recensement des licences annuelles (ex : prise de licence annuelle directe auprès de la fédération pour une pratique autonome, prise de licence directe auprès d'un comité départemental et non d'un club).

1.4. Vérification de la qualité de l'appariement

Afin d'assurer la qualité de l'appariement entre les fichiers licences et clubs, la qualité de l'**identifiant club** dans les 2 fichiers (licences et clubs) est vérifiée avec les référents des fédérations. Plusieurs questions sont alors posées afin de comprendre les données non appariées:

- Cas des licences annuelles sans identifiant club :
 - S'agit-il de licences prises au niveau des comités/ligues/fédération, de licences prises auprès de clubs radiés ou ayant fusionné ou de licences prises auprès d'établissements non renseignés dans le fichier club ?
- Cas des établissements sportifs sans licences dans le fichier licences :
 - S'agit-il de clubs dormants, de clubs actifs mais sans licences annuelles ou d'établissements n'étant plus affiliés ?
- Cas des licences annuelles avec un identifiant club non présent dans le fichier club :

- S'agit-il de comités, de ligues, de la fédération ou de clubs radiés ou ayant fusionnés ?

En fonction de ces réponses, les fichiers sont corrigés afin de correspondre aux informations attendues.

1.5. Vérification de la cohérence avec les années passées

Une première version des statistiques par fédération est établie afin de vérifier la cohérence avec les années précédentes. Cette étape permet d'identifier d'éventuelles erreurs de traitements ou des événements particuliers qui ont affecté la dynamique d'une fédération. Des explications sont alors demandées au référent de la fédération et s'il est avéré qu'il s'agit d'une erreur de traitement des corrections sont appliquées.

2. Traitement des données

2.1. Age du détenteur de licence

L'âge est calculé **au 1^{er} janvier** de l'année du recensement, soit au 1^{er} janvier 2023 pour le recensement 2022/2023 ou 2023¹. Cette méthode de calcul diffère des recensements avant le millésime 2022 où l'âge correspondait à l'âge pendant l'année du recensement, soit l'âge au 31 décembre. Cette révision a été opérée car l'âge au 1^{er} janvier est plus représentatif de la saison 2022/2023 ou 2023, tout en permettant une mise en relation directe avec les estimations de population de l'INSEE au 1^{er} janvier.

Les comparaisons historiques utilisant l'âge des détenteurs de licences des précédents recensements utilisent ces âges amputés d'un an, ce qui apparaît acceptable, car seuls les détenteurs de licences nés un 1^{er} janvier présentent le même âge avec les 2 méthodes de calcul.

Afin de limiter les erreurs, l'âge est considéré comme non réponse s'il n'est pas compris entre 1 et 99 ans. En effet, certaines dates de prises de licences pourraient avoir été confondues avec les dates de naissance lors de la constitution des fichiers ce qui limite la fiabilité des dates de naissance indiquant des âges inférieurs à 12 mois. Par ailleurs, les dates de naissance de potentiels sujets centenaires sont sujettes à des erreurs informatiques et/ou de saisies². Sans préjuger de l'âge réel de ces licenciés de moins de 12 mois ou de plus de 99 ans, ce retraitement a pour but de limiter les risques d'erreur pour l'observation statistique.

2.2. Adresses

Un nettoyage et une correction des adresses (correction des codes postaux, identification des communes et codes postaux de pays étrangers...) sont effectués lorsque que cela est possible. Le département et la région sont ensuite déduits à partir de ces codes postaux. L'identification géographique porte ainsi sur les départements métropolitains plus DROM, ainsi que les COM³, Monaco, et les pays étrangers.

2.3. Etablissement actif ou non

Le recensement des licences 2023 fait apparaître les établissements actifs qui sont liés à des licences annuelles afin d'identifier les fédérations maintenant plus ou moins d'affiliations à des établissements ne comptant aucune licence annuelle. Les licences peuvent ainsi être reliées au type d'établissement : club, établissement professionnel agréé, autre type de structure (comité/ligue/fédération/autre) non renseigné dans le fichier clubs.

2.4. Taille de l'établissement et licences hors établissements

La qualité de l'identifiant club dans les 2 fichiers, a également permis de calculer les statistiques des licences annuelles par établissement en appariant les deux fichiers. La taille de l'établissement correspond au nombre de licences annuelles reliées à cet établissement.

¹ Des étapes d'uniformisation des dates de naissance et de correction pour les importations de dates au format numériques ont été nécessaires pour s'assurer que les dates de naissance suivent le format JJ/MM/AAAA.

² Seules 51 licences dont le détenteur avait 99 ans au 1^{er} janvier 2023 ont été recensées.

³ Sont considérés sous l'appellation COM les territoires ultra-marins hors DROM aux statuts juridiques diverses : St-Pierre-et-Miquelon, St-Barthélémy, St-Martin, Wallis-et-Futuna, Polynésie Française, et Nouvelle-Calédonie.

3. Traitement de la non-réponse

Des traitements sont administrés afin de combler la non réponse partielle lorsque celle-ci reste dans des proportions acceptables pour une fédération donnée.

La procédure appliquée est un hotdeck : pour chaque individu présentant une valeur manquante pour la variable considérée un tirage aléatoire d'un autre individu de la même fédération avec réponse est effectué pour y attribuer sa caractéristique pour ainsi combler la non-réponse (ex : Sexe en cas de hotdeck pour le sexe). Le tirage aléatoire est un tirage avec remise donc un individu peut servir plusieurs fois à combler la non réponse. Ces cas sont toutefois rares lorsque la non réponse est peu fréquente. Selon les variables concernées nous appliquons un hotdeck simple ou un hotdeck hiérarchisé, le second effectuant le tirage aléatoire dans un échantillon présentant des caractéristiques proches.

La règle de décision suivante a été appliquée pour chaque fédération :

- Non réponse < 10 % : Hotdeck appliqué.
- Non réponse entre 10 % et 50 % :
 - Nombre de licences annuelles > 5 000 : Hotdeck appliqué sous réserve de faible distorsion des statistiques obtenues après hotdeck par rapport à celles calculées sur l'échantillon avec réponse.
 - Nombre de licences annuelles ≤ 5 000 : Hotdeck non appliqué, pas de correction de la non réponse partielle.
- Non réponse > 50% : Hotdeck non appliqué, pas de correction de la non réponse partielle.

La non réponse partielle est traitée dans l'ordre suivant : sexe, département-région, puis âge au 1^{er} janvier.

3.1. Sexe

Un hotdeck simple a été appliqué pour corriger la non réponse partielle sur la variable de sexe (voir la liste des fédérations concernées en annexe 1). Pour la saison 2022/2023, le hotdeck a été appliqué pour 16 fédérations et pour traiter la non-réponses de 2,5 % de l'ensembles des licences annuelles. Après hotdeck, le sexe est disponible pour l'ensemble des licences annuelles recensées.

3.2. Département-Région

La correction de la non réponse partielle pour l'identification géographique s'effectue en plusieurs étapes. Tout d'abord, en cas de valeur manquante pour le département et la région du licencié, ce sont les département et région du club qui sont affectés ⁴. Puis, sous réserve d'un taux de non réponse acceptable (cf. règle de décision ci-dessus) un hotdeck hiérarchisé en fonction de l'âge est réalisé. Le tirage aléatoire s'effectue sur un sous-échantillon avec réponse appartenant à la même tranche d'âge (1-13 ans, 14-20 ans, 21-55 ans, 56-99 ans). En cas de non réponse pour l'âge, le tirage s'effectue sur l'ensemble des données avec réponse. L'Annexe 2 présente les modalités de correction de la non réponse par fédération. Au final, les variables département-région ont été corrigées pour 6,6 % des licences annuelles, 4,6 % en utilisant l'adresse du club, 2,1 % en effectuant un hotdeck.

3.3. Age au 1^{er} janvier

Lorsque la date de naissance fait uniquement apparaître l'année de naissance, l'âge est calculé en supposant une date hors 1^{er} janvier. Puis, un hotdeck hiérarchisé en fonction de la région permet de combler la non réponse lorsque celle-ci reste limitée selon la règle de décision décrite supra. Le tirage aléatoire s'effectue sur un sous-échantillon avec réponse appartenant à la même région. En cas de non réponse pour la région, le tirage s'effectue sur l'ensemble des données avec réponse. La région considérée pour le tirage regroupe les DROM entre eux et les COM entre eux.

⁴ Département et région du club sur la base de l'adresse de pratique si disponible, ou sur la base de l'adresse administrative. L'adresse du licencié pour laquelle l'identification géographique n'a pas été possible sur la base du CP est tout de même conservée pour l'étape du géocodage postérieure à la publication des résultats du recensement mais préalable à la diffusion des données communales.

L'Annexe 3 présente les fédérations pour lesquelles le hotdeck a été appliqué pour l'âge⁵. C'est le cas pour 2,0 % de l'ensemble des licences annuelles.

4. Tableaux statistiques et diffusion des résultats

Les données statistiques produites sur la base de ces données sont transmises sous la forme de données de comptage selon les principales caractéristique âge-sexe-département-région. Les données de population au 1^{er} janvier 2023 sont ajoutées pour une mise en perspective directe avec les statistiques du recensement des licences annuelles⁶. Les statistiques présentées comme non réparties correspondent aux caractéristiques non identifiables après l'application des corrections et/ou hotdecks.

Les données relatives à la discipline pratiquée ne sont pas diffusées car la prise en compte des disciplines pratiquées diffère d'une fédération à l'autre, certaines rattachant une licence à une discipline, d'autres rattachant une licence à plusieurs disciplines, d'autres considérant que la licence donne accès à toutes les disciplines de la fédération.

Les données relatives au type de licence permettent de distinguer les licences compétition (que l'accès à la compétition soit effectif ou non), les licences loisirs, les licences encadrement (dirigeant, entraîneur, arbitre), des autres types de licences annuelles. Cependant, les fédérations ne sont pas en mesure d'effectuer cette distinction et certaines délivrent une licence unique ce qui limite l'intérêt de publier les statistiques par types de licences⁷. Ceci peut s'expliquer par la présence de licences ne permettant pas aux fédérations d'identifier la pratique compétitive de la pratique loisir.

⁵ Le traitement de la non réponse pour l'UGSEL a été adapté car la non réponse concernait exclusivement des enfants de 6-10 ans. Ainsi, un tirage aléatoire pondéré à partir de la répartition 2022 des licences annuelles 6-10 ans par âge a été appliqué. Par soucis de simplification, ce traitement apparaît avec le hotdeck de l'âge dans le présent document même si le traitement diffère.

⁶ Les taux de licences par habitants peuvent différer des taux présentés dans les indicateurs de la LOLF car ceux-ci répartissent proportionnellement les licences avec non réponse avant calcul des indicateurs.

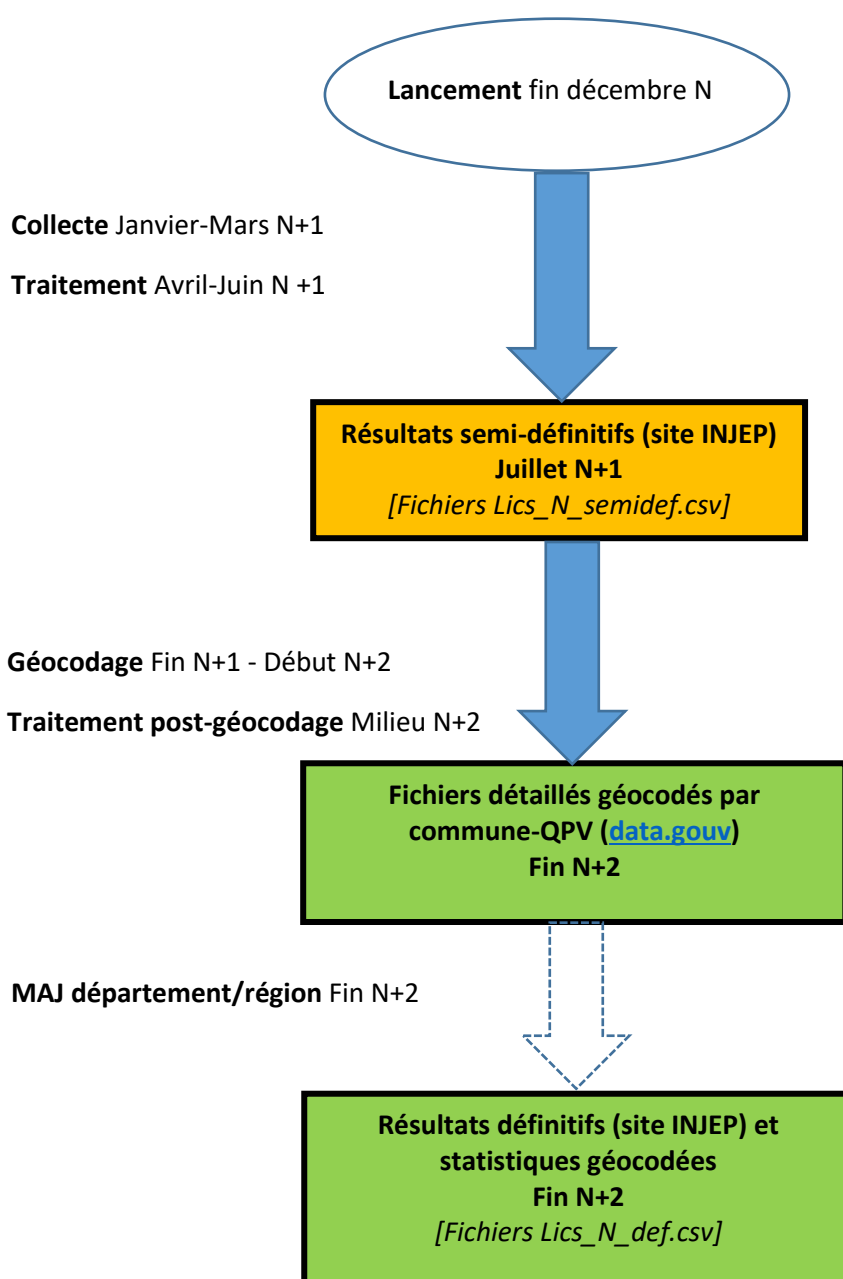
⁷ Néanmoins, cette information est utilisée pour vérifier que les titres renseignés sont des licences annuelles.

5. Processus de production du recensement des licences

Le schéma ci-dessous illustre le processus de production relatif aux fichiers du millésime N du recensement des licences et clubs (saison N-1/N ou N selon l'organisation des fédérations). Les données sont collectées et traitées en début d'année N+1 (ex : début 2024 pour les données du millésime 2023 portant sur la saison 2022/2023 ou 2023).

Dans un premier temps le département est déterminé sur la base des codes postaux directement remontés par les fédérations et retraités par l'Injep (cf. 2.2). Après publication des tableaux statistiques relatifs aux résultats du recensement en Juillet N+1, les adresses des licenciés et clubs sont envoyées à un service de l'INSEE pour géocodage afin d'en déduire des identifications par commune-QPV. Les erreurs ou imprécisions restantes sont en grande partie détectées et corrigées lors du géocodage par l'Insee, améliorant ainsi la qualité des variables de commune de résidence du licencié et des clubs. Ainsi les fichiers détaillés par millésimes produits en Juillet N+1 au niveau fédération-sexe-âge-département/région sont qualifiés de fichiers semi-définitifs (*Lics_N_semidef*). Après traitements, ces données géocodées donnent lieu à publication sur [data.gouv](https://data.gouv.fr) des statistiques de licences annuelles par commune-QPV fin d'année N+2, puis les département et régions de ces fichiers détaillés par millésime sont mis à jour fin N+2 et prennent le nom de *Lics_N_def* (fichiers définitifs)⁸.

A partir des données du recensement 2022, des fichiers statistiques issus des données commune-QPV paraîtront sur le site de l'INJEP (fin 2024).



⁸ A ce jour, les fichiers des millésimes 2016-2018 restent semi-définitifs et seront mis à jour ultérieurement.

6. Evolutions et révisions

Le tableau 1 ci-dessous met en évidence certains changements entre millésimes susceptibles d'influencer l'évolution des licences annuelles sur la période récente.

Tableau 1 : Principales évolutions et révisions

Code 2023	Fédération	Révision/Commentaire	Observation
106	Fédération Française de Boxe	Commentaire	Depuis 2022, la FF de Boxe remonte les licences annuelles et clubs de MMA suite à la convention de délégation obtenue en mars 2022.
107	Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie	Commentaire	La FF de Canoë-Kayak a opéré une réforme de son système de licences à partir de la saison 2021 avec une carte unique par licencié pour la saison créditée pour des pratiques de 1 jour, 3 mois, ou 1 an. Le recensement des licences se concentrant sur les licences annuelles, cette réforme a entraîné une rupture de série sur laquelle des travaux sont en cours avec la FFCK. En conséquence, à ce stade les chiffres 2022 sont repris pour la saison 2023 pour cette fédération.
112	Fédération Française des Sports de Glace	Commentaire	La fédération remontait les licenciés jusqu'en 2022 mais comptabilise des licences annuelles à partir de 2023.
119	Fédération Française de Natation	Commentaire	La fédération remontait les licenciés jusqu'en 2021 mais comptabilise des licences annuelles à partir de 2022.
128	Fédération Française de Voile	Commentaire	La FF Voile et Les Glénans ont signé une convention attribuant une licence annuelle FF Voile aux pratiquants Voile des Glénans. Le nombre de licences annuelles liées aux Glénans est ainsi passé de 880 en 2022 à 18585 en 2023.
129	Fédération Française de Volley	Révision	Les licences événementielles délivrées sur la période 2019-2022 ont été reclassées en licences non-annuelles.
138	Fédération Française de Baseball, Softball	Commentaire	A partir de 2023, la fédération ne remonte plus les licences annuelles et clubs de Cricket (France Cricket).
263	Fédération de Double Dutch	Commentaire	Les données de cette fédération ne sont pas disponibles sur la période 2012-2022.
267	Fédération Française des Pêches Sportives	Révision	Reclassement de licences non annuelles pour 2022.
425	UCPA Vacances	Révision	Les chiffres 2022 des licences non-annuelles ou ATP et des EPA ont été révisés à la baisse.
503	Fédération Française du Sport Adapté	Révision	Reclassement des licences découvertes en licences non-annuelles pour 2022.

7. Annexes

Annexe 1: Correction de la non-réponse pour le sexe en 2023

Code	Fédération	% HD Sexe
602	Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique (UGSEL)	32,7%
603	Union Nationale des Clubs Universitaires	11,2%
206	Fédération Française du Sport Automobile	11,1%
410	Fédération Sportive et Gymnique du Travail	8,9%
605	Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré	2,3%
216	Fédération Française de la Course Landaise	1,2%
260	Fédération Française de Polo	0,9%
244	Fédération Française de Pulka et Traineau à Chiens	0,2%
420	Fédération Sportive des ASPTT	0,2%
228	Fédération Française de Joute et Sauvetage Nautique	0,2%
269	Fédération de Voitures Radio Commandées	<0,1%
409	Fédération Française Maccabi	<0,1%
248	Fédération Française de Rugby à XIII	<0,1%
116	Fédération Française de Hockey	<0,1%
204	Fédération Française d'Aïkido, d'Aïkibudo et Affinitaires	<0,1%
601	Fédération Française du Sport Universitaire	<0,1%
Total		2,5%

Annexe 2: Correction de la non-réponse pour département-région en 2023

Code	Fédération	% adresse club	% HD Géo	% correction
422	Fédération Française des Clubs Omnisports	93,7%	6,3%	100,0%
208	Fédération Française de Ballon au Poing	100,0%	0,0%	100,0%
227	Fédération Française de Jeu de Paume	100,0%	0,0%	100,0%
133	Fédération Française de Rugby	92,3%	0,5%	92,8%
231	Fédération Française de Longue Paume	85,0%	0,0%	85,0%
424	UCPA Sport Loisirs	70,8%	0,0%	70,8%
220	Fédération Française des Échecs	70,5%	<0,1%	70,5%
135	Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade	41,6%	0,5%	42,1%
603	Union Nationale des Clubs Universitaires	41,0%	0,0%	41,0%
602	Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique (UGSEL)	9,0%	24,4%	33,4%
120	Fédération Française de Pentathlon Moderne	32,9%	0,0%	32,9%
212	Fédération Française de Savate, Boxe Française et Disciplines Associées	25,1%	0,0%	25,1%
503	Fédération Française du Sport Adapté	19,2%	1,5%	20,7%
117	Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées	18,3%	0,0%	18,3%
206	Fédération Française du Sport Automobile	0,7%	11,0%	11,6%
410	Fédération Sportive et Gymnique du Travail	1,2%	9,2%	10,4%
128	Fédération Française de Voile	3,9%	4,1%	8,0%
214	Fédération Française de Char à Voile	6,1%	0,0%	6,1%
267	Fédération Française des Pêches Sportives	4,7%	0,0%	4,7%
113	Fédération Française de Gymnastique	4,0%	<0,1%	4,0%
605	Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré	1,2%	2,3%	3,5%

425	UCPA Sport Vacances	0,0%	3,1%	3,1%
217	Fédération Française de Course d'Orientation	2,8%	<0,1%	2,8%
119	Fédération Française de Natation	2,6%	0,1%	2,7%
139	Fédération Française de Danse	2,7%	<0,1%	2,7%
268	Fédération de Boxe Américaine et Disciplines Associées	2,3%	0,0%	2,3%
249	Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme	1,4%	0,5%	1,9%
250	Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard	1,4%	0,0%	1,4%
201	Fédération Française d'Aéromodélisme	1,3%	0,0%	1,3%
265	Fédération Française de Pêche Sportive en Apnée	0,7%	0,6%	1,3%
418	Fédération Française du Sport d'Entreprise	0,8%	0,1%	0,9%
242	Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal	<0,1%	0,9%	0,9%
256	Fédération Française Sportive de Twirling Bâton	0,9%	0,0%	0,9%
260	Fédération Française de Polo	0,8%	0,0%	0,8%
213	Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles	0,7%	0,0%	0,7%
261	Fédération Française de Kick Boxing, Muay Thai et Disciplines Associées	0,7%	<0,1%	0,7%
126	Fédération Française de Tir à l'Arc	0,6%	0,0%	0,6%
203	Fédération Française d'Aérostation	0,0%	0,6%	0,6%
136	Fédération Française de Roller et Skateboard	0,5%	<0,1%	0,5%
266	Fédération Française de Force	0,4%	0,0%	0,4%
221	Fédération Française d'Études et Sports Sous-Marins	0,0%	0,4%	0,4%
137	Fédération Française de Surf	0,4%	0,0%	0,4%
604	Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)	0,0%	0,3%	0,3%
210	Fédération Française de Billard	<0,1%	0,3%	0,3%
125	Fédération Française de Tir	0,3%	0,0%	0,3%
110	Fédération Française d'Escrime	0,2%	<0,1%	0,2%
106	Fédération Française de Boxe	0,2%	<0,1%	0,2%
209	Fédération Française de Ball-Trap	0,2%	0,0%	0,2%
205	Fédération Française d'Aïkido et de Budo	0,2%	0,0%	0,2%
407	Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural	0,2%	0,0%	0,2%
255	Fédération Française des Sports de Traîneau, de Ski VTT Joëring et de Canicross	0,2%	0,0%	0,2%
405	Fédération Française du Sport Travailleiste	0,2%	<0,1%	0,2%
415	Fédération Française Omnisports des Personnels de l'Éducation Nationale	0,0%	0,2%	0,2%
420	Fédération Sportive des ASPTT	0,1%	0,0%	0,1%
123	Fédération Française de Tennis	0,1%	0,0%	0,1%
124	Fédération Française de Tennis de Table	0,1%	0,0%	0,1%
105	Fédération Française de Basketball	0,1%	0,0%	0,1%
131	Fédération Française de Hockey sur Glace	0,1%	<0,1%	0,1%
254	Fédération des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois	0,1%	0,0%	0,1%
406	Fédération des Clubs de la Défense	0,1%	<0,1%	0,1%
127	Fédération Française de Triathlon et Disciplines Enchaînées	0,1%	<0,1%	0,1%
118	Fédération Française de Lutte	0,1%	0,0%	0,1%
271	Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne	0,1%	0,0%	0,1%
108	Fédération Française de Cyclisme	<0,1%	0,0%	<0,1%
241	Fédération Française de Pelote Basque	<0,1%	0,0%	<0,1%
501	Fédération Française Handisport	<0,1%	<0,1%	<0,1%
269	Fédération de Voitures Radio Commandées	<0,1%	<0,1%	<0,1%
202	Fédération Française Aéronautique	<0,1%	0,0%	<0,1%

243	Fédération Française de Planeur Ultraléger Motorisé	<0,1%	<0,1%	<0,1%
409	Fédération Française Maccabi	<0,1%	<0,1%	<0,1%
403	Fédération Française Sports Pour Tous	<0,1%	0,0%	<0,1%
121	Fédération Française de Ski	<0,1%	0,0%	<0,1%
122	Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées	<0,1%	0,0%	<0,1%
264	Fédération Française de Flying Disc	<0,1%	0,0%	<0,1%
103	Fédération Française de Badminton	<0,1%	0,0%	<0,1%
140	Fédération Française de Football Américain	<0,1%	<0,1%	<0,1%
129	Fédération Française de Volley	<0,1%	0,0%	<0,1%
248	Fédération Française de Rugby à XIII	<0,1%	<0,1%	<0,1%
258	Fédération Française de Vol Libre	<0,1%	0,0%	<0,1%
270	Fédération Française des Sports et Loisirs Canins	<0,1%	0,0%	<0,1%
229	Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées	<0,1%	0,0%	<0,1%
215	Fédération Française de Course Camarguaise	0,0%	<0,1%	<0,1%
109	Fédération Française d'Équitation	<0,1%	0,0%	<0,1%
111	Fédération Française de Football	<0,1%	<0,1%	<0,1%
237	Fédération Française de Parachutisme	<0,1%	0,0%	<0,1%
116	Fédération Française de Hockey	<0,1%	0,0%	<0,1%
112	Fédération Française des Sports de Glace	<0,1%	0,0%	<0,1%
402	Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire	<0,1%	0,0%	<0,1%
107	Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie	<0,1%	<0,1%	<0,1%
218	Fédération Française de Cyclotourisme	<0,1%	<0,1%	<0,1%
204	Fédération Française d'Aïkido, d'Aïkibudo et Affinitaires	<0,1%	0,0%	<0,1%
601	Fédération Française du Sport Universitaire	<0,1%	<0,1%	<0,1%
251	Fédération Française de Spéléologie	<0,1%	0,0%	<0,1%
211	Fédération Française du Sport Boules	<0,1%	0,0%	<0,1%
233	Fédération Française de Motocyclisme	<0,1%	0,0%	<0,1%
114	Fédération Française d'Haltérophilie, Musculation	<0,1%	0,0%	<0,1%
102	Fédération Française d'Avion	<0,1%	0,0%	<0,1%
245	Fédération Française de la Randonnée Pédestre	<0,1%	0,0%	<0,1%
141	Fédération Française de Squash	<0,1%	0,0%	<0,1%
101	Fédération Française d'Athlétisme	<0,1%	0,0%	<0,1%
132	Fédération Française de Golf	<0,1%	<0,1%	<0,1%
413	Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP)	<0,1%	0,0%	<0,1%
Total		4,6%	2,1%	6,6%

Annexe 3: Correction de la non-réponse pour l'âge en 2023

Code	Fédération	% HD Age ⁹
409	Fédération Française Maccabi	42,8%
602	Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique (UGSEL)	24,4%
206	Fédération Française du Sport Automobile	11,1%
603	Union Nationale des Clubs Universitaires	10,9%
410	Fédération Sportive et Gymnique du Travail	9,0%
234	Fédération Française Motonautique	6,2%
231	Fédération Française de Longue Paume	3,2%
605	Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré	2,3%
224	Fédération Française d'hélicoptère	1,3%
260	Fédération Française de Polo	1,0%
242	Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal	0,9%
268	Fédération de Boxe Américaine et Disciplines Associées	0,7%
215	Fédération Française de Course Camarguaise	0,6%
249	Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme	0,6%
257	Fédération Française de Vol en Planeur	0,5%
263	Fédération de Double Dutch	0,5%
214	Fédération Française de Char à Voile	0,4%
417	Union Nationale Sportive Léo Lagrange	0,4%
420	Fédération Sportive des ASPTT	0,4%
408	Fédération Sportive et Culturelle de France	0,3%
407	Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural	0,3%
119	Fédération Française de Natation	0,3%
422	Fédération Française des Clubs Omnisports	0,2%
244	Fédération Française de Pulka et Traineau à Chiens	0,2%
135	Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade	0,2%
228	Fédération Française de Joute et Sauvetage Nautique	0,1%
415	Fédération Française Omnisports des Personnels de l'Éducation Nationale	0,1%
229	Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées	0,1%
114	Fédération Française d'Haltérophilie, Musculation	0,1%
207	Fédération Française de Jeu de Balle au Tambourin	0,1%
413	Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP)	0,1%
107	Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie	0,1%
212	Fédération Française de Savate, Boxe Française et Disciplines Associées	<0,1%
204	Fédération Française d'Aïkido, d'Aïkibudo et Affinitaires	<0,1%
137	Fédération Française de Surf	<0,1%
406	Fédération des Clubs de la Défense	<0,1%
123	Fédération Française de Tennis	<0,1%
265	Fédération Française de Pêche Sportive en Apnée	<0,1%
402	Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire	<0,1%
112	Fédération Française des Sports de Glace	<0,1%
128	Fédération Française de Voile	<0,1%
601	Fédération Française du Sport Universitaire	<0,1%
117	Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées	<0,1%
503	Fédération Française du Sport Adapté	<0,1%
269	Fédération de Voitures Radio Commandées	<0,1%

⁹ Le traitement de la non réponse pour l'âge de l'UGSEL apparaît dans le présent tableau même s'il se distingue du hotdeck hiérarchisé. Voir la note de bas de page numéro 5.

271	Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne	<0,1%
261	Fédération Française de Kick Boxing, Muay Thaï et Disciplines Associées	<0,1%
113	Fédération Française de Gymnastique	<0,1%
403	Fédération Française Sports Pour Tous	<0,1%
220	Fédération Française des Échecs	<0,1%
124	Fédération Française de Tennis de Table	<0,1%
102	Fédération Française d'Aviron	<0,1%
266	Fédération Française de Force	<0,1%
109	Fédération Française d'Équitation	<0,1%
213	Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles	<0,1%
267	Fédération Française des Pêches Sportives	<0,1%
136	Fédération Française de Roller et Skateboard	<0,1%
501	Fédération Française Handisport	<0,1%
245	Fédération Française de la Randonnée Pédestre	<0,1%
122	Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées	<0,1%
254	Fédération des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois	<0,1%
418	Fédération Française du Sport d'Entreprise	<0,1%
116	Fédération Française de Hockey	<0,1%
210	Fédération Française de Billard	<0,1%
132	Fédération Française de Golf	<0,1%
138	Fédération Française de Baseball, Softball	<0,1%
241	Fédération Française de Pelote Basque	<0,1%
218	Fédération Française de Cyclotourisme	<0,1%
129	Fédération Française de Volley	<0,1%
411	Fédération Sportive de la Police Nationale	<0,1%
404	Fédération Française de la Retraite Sportive	<0,1%
121	Fédération Française de Ski	<0,1%
217	Fédération Française de Course d'Orientation	<0,1%
211	Fédération Française du Sport Boules	<0,1%
256	Fédération Française Sportive de Twirling Bâton	<0,1%
201	Fédération Française d'Aéromodélisme	<0,1%
126	Fédération Française de Tir à l'Arc	<0,1%
140	Fédération Française de Football Américain	<0,1%
221	Fédération Française d'Études et Sports Sous-Marins	<0,1%
105	Fédération Française de Basketball	<0,1%
209	Fédération Française de Ball-Trap	<0,1%
106	Fédération Française de Boxe	<0,1%
103	Fédération Française de Badminton	<0,1%
108	Fédération Française de Cyclisme	<0,1%
101	Fédération Française d'Athlétisme	<0,1%
115	Fédération Française de Handball	<0,1%
111	Fédération Française de Football	<0,1%
Total		2,0%